

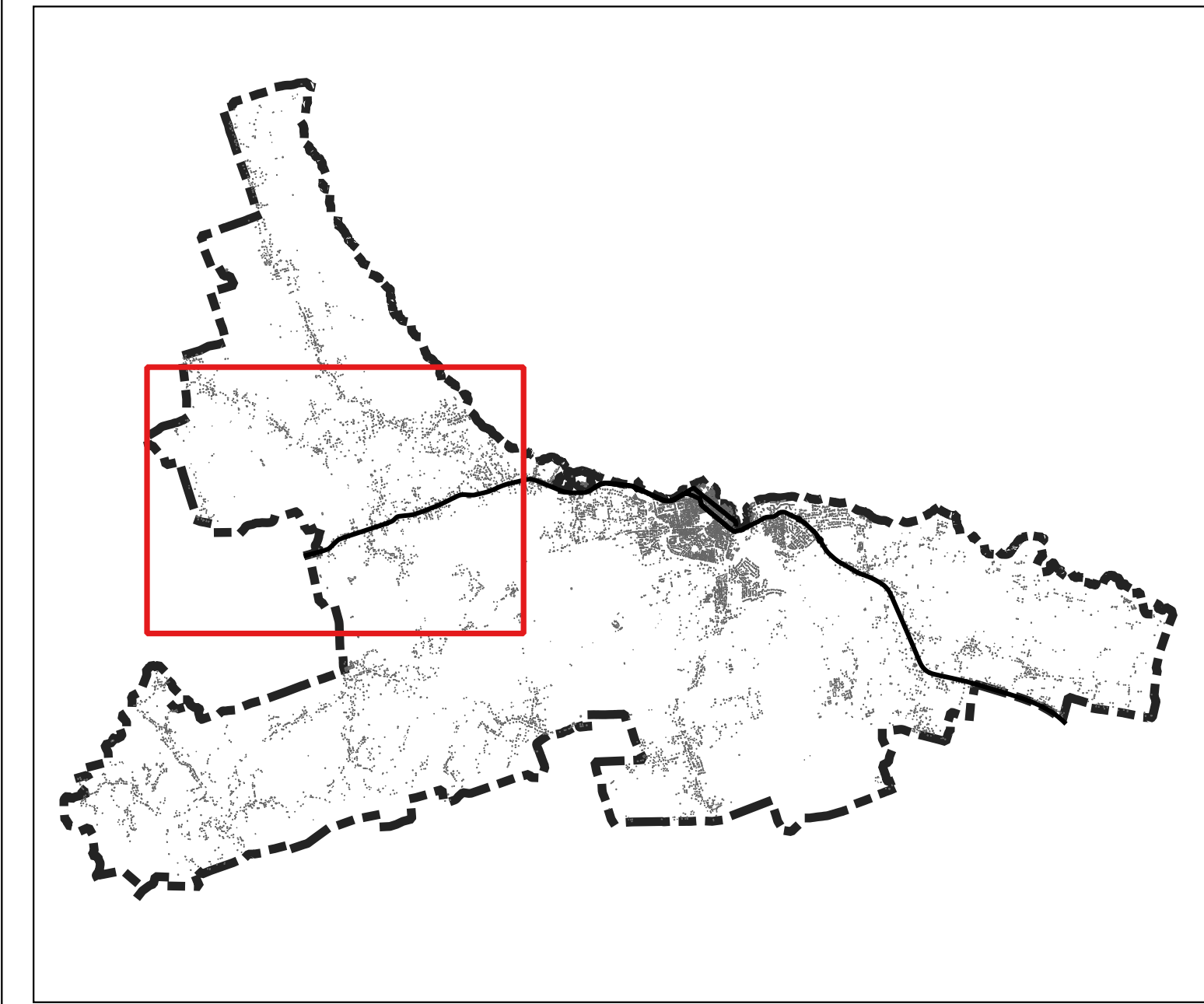


Commune du Moule

Plan Local d'Urbanisme

Planche 2

1/5 000e



Février 2022

ZONES URBAINES	
ZONES URBAINES destinées à accueillir essentiellement de l'habitat	
UA	= zones urbaines à densité élevée correspondant aux îlots du centre-ville
UAd	= secteur de Damencourt destiné à accueillir des constructions qui accueillent principalement des logements collectifs et des équipements
UB	= zone urbaine à densité variable portant sur les îlots de Petite Guinée et cité Cadenet
UBA	= secteur de la cité Cadenet, destiné exclusivement à accueillir de l'habitat
UC	= quartiers périphériques zones urbaines de densité moyenne constructions à faible hauteur
UCA	= secteur de constructions de forme collective développées sur trois niveaux (R+2) des opérations sur les quartiers de Glisac, de Guénette
UCB	= secteur résidentiel affirmé au contact des zones urbaines centrales ou des zones touristiques
UCc et UCd	= quartiers de renouvellement urbain de Bonan-Sergent
UG	= secteurs ruraux de développement
UGn	= secteurs ruraux de développement de faible densité
UGp	= secteur circonscrit au seul projet de rénovation/extension du musée Edgard Clerc à La Rosette
ZONES URBAINES destinées à accueillir des activités économiques et des équipements publics	
UE	= zone qui regroupe les, équipements collectifs et les services publics ou privés à destination socio-éducative, d'enseignement de caractère technique et à vocation sportive ou administrative
UP	= zone destinée à l'accueil d'installations et d'établissements liés aux activités de pêche, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin
UT	= secteur de développement touristique des Alizés et de la Baie du Moule
UX	= pôle d'activités de Gardel et de Bellevue
UXd	= destinés à l'accueil d'activités économiques, de commerces, d'artisanat et de services liés à l'animation économique et urbaine du quartier de Damencourt
ZONES AGRICOLES	
ZONES AGRICOLES	
1AU	= secteurs dont le niveau d'équipements d'infrastructures et l'insuffisance de capacité de desserte ne permettent pas de construction immédiate
1AUB	= secteur de développement touristique de la presqu'île de la Baie
1AUC	= secteur destiné à l'accueil d'habitat collectif ou individuel de commerces, d'équipements et de services
1AUG	= secteur d'extension des pôles ruraux de développement
1AUpat	= secteur destiné à la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'habitation Néron
1AUs	= secteur destiné à l'implantation des activités industrielles et artisanales
2AU	= secteurs naturels destinés à être couverts à l'urbanisation ou des secteurs dont l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de réseaux suppose une redéfinition d'ensemble en termes d'aménagement et d'organisation
2AUB	= secteur de développement du site de Guénette-Morel-Portland
2AUr	= secteurs de renouvellement urbain de Bonan-Vassor, de Guénette, de Petite-Anse, de Petite-Guinée
ZONES AGRICOLES	
ZONES AGRICOLES	
A	= zones agricoles
Aau	= zones agricoles spécifiquement dédiées à l'exploitation des d'énergies renouvelables
Ah	= secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées permettant d'accueillir des constructions dans des conditions de hauteur d'implantation et de densité limitées
Aj	= secteurs de lotissements
Ap	= secteurs agricoles protégés où la construction est interdite (Nord et Nord-Est du territoire)
ZONES NATURELLES	
ZONES NATURELLES	
N	= zones naturelles concernées par mesures de protection ou présentant un intérêt environnemental paysager ou un intérêt d'ordre patrimonial
Npat	= secteur littoral de Sainte-Marguerite pour la mise en valeur du cimetière
Ns	= secteur du littoral de l'Autre-Bord

